

SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION POUR LE PERSONNEL

Le médecin de prévention est le conseiller de l'administration, des agents et de leurs représentants en ce qui concerne :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- L'hygiène générale des locaux,
- L'adaptation des postes de travail,
- La protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

VISITES MEDICALES

→ Visites obligatoires :

- Pour les nouveaux arrivants
- Tous les 5 ans pour tous les agents
- Tous les ans pour les agents occupant des postes à risques particuliers (techniques....) et ceux dont l'état le justifie (handicapés, femmes enceintes, pathologie particulière)
- Pour les agents lors de reprise de Congé Longue Maladie, Congé Longue durée, mi-temps thérapeutique, reprise de congé de maternité, après un accident de travail ayant entraîné un arrêt de travail ou un congé de maladie ordinaire de plus d'1 mois

→ Visites à la demande de l'intéressé ou du chef de service.

Examens complémentaires pratiqués par les infirmières, prescrits dans le cadre de ces visites si besoin

:

- Electrocardiogramme
- Analyse d'urine
- Spirométrie
- Audiogramme
- Visiotest
- Dosage de monoxyde de carbone (fumeurs)

Surveillances particulières à la demande du médecin :

- Tension Artérielle
- Analyse glycémique

Vaccinations : (uniquement sur prescription)

- DTP
- Hépatite B
- Anti-grippe

Missions de prévention :

Dans le cadre de ses missions le médecin de prévention est associé à diverses actions de surveillance et de prévention en matière d'hygiène et de sécurité : étude de conditions de travail, étude de poste....

Services proposés par les infirmières :

- Accueil des urgences
- Médicaments pour troubles passagers indisposant pour le travail (nausées, douleurs, céphalées.)
- Documentation, conseils
- Accueil, écoute en cas de crises aiguës dans le service

Consultation avec un tabacologue pour un accompagnement au sevrage tabagique.

Formation de SST Sauveteur Secouriste du Travail formation initiale de 12 heures et recyclage de 7 heures